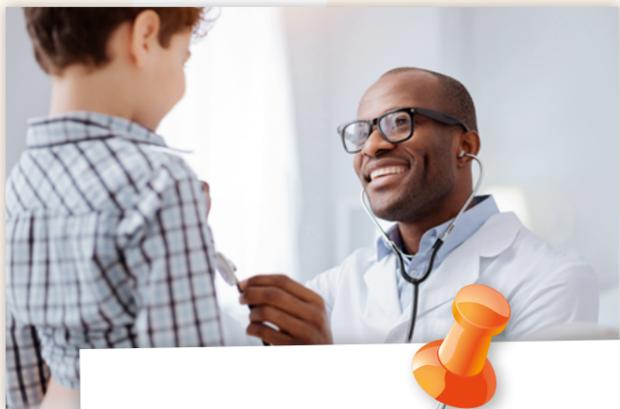


Grippe saisonnière en situation de COVID-19

La VACCINATION au cœur des MESURES DE PRÉVENTION



**VOUS ÊTES UN RÉSIDENT
EN COLLECTIVITÉ OU
UN PROFESSIONNEL DU
SECTEUR DE LA SANTÉ?**

Cette année, vous êtes **PRIORITAIRE** pour vous faire vacciner. Une **approche phasée** est privilégiée pour la commande des vaccins, afin de vous garantir l'accès à la vaccination. Adressez-vous à votre médecin ou médecin du travail pour commander votre vaccin **à partir du 15 septembre**.

VACCINEZ-VOUS!



Chez les personnes à risques (personnes âgées, femmes enceintes, immunodéprimées), la grippe peut avoir des complications graves.

PLUS D'INFOS? www.vaccination-info.be